

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE (BS) Non électricien

FORMATION

La périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 est de 3 ans



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dangers électriques et les prescriptions de prévention. - Etre capable de mettre en application les mesures de prévention et savoir les intégrer dans la préparation du travail. - Etre informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie électrique | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Dates</u> : 10 et 11 octobre 2016 • <u>Durée</u> : 1.5 jour • <u>Coût et prise en charge</u>: Consulter la CAPEB • <u>Public</u> : Artisans, salariés. • <u>Lieu</u> : Chalon |
|---|--|

DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire- 5 rue George EASTMAN- CS 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex
Fax 03.85.90.97.79 ou mail à : d.gaudillere@capeb71.fr

Cachet entreprise

Statut du stagiaire :

- Chef d'entreprise
- Salarié
- Gérant salarié
- Gérant non-salarié
- Conjoint salarié
- Conjoint collaborateur

Nom et Prénom du stagiaire

Je souhaite connaître le coût et les conditions d'inscription pour pouvoir suivre la formation
RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BS Non-électricien les 10 et 11 octobre 2016